

Mémoire

présenté à la

**Commission du développement économique, des équipements
métropolitains et des finances
de la
Communauté métropolitaine de Montréal**

au sujet de son

Projet de Plan de Développement économique

par

La Ville de Longueuil

Développement Économique Longueuil (DEL)

La Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ)

Le Centre local de développement de Longueuil (CLD)

Le 10 novembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

(Page)

1. Le Plan de développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal :	1-3
une approche innovante résolument tournée vers l'avenir	
2. La Ville de Longueuil, une ville innovante en matière de développement économique	3-5
3. La toile de fond des grandes tendances observées ailleurs dans le monde en matière de	5-6
développement économique	
4. La stratégie préconisée des grappes industrielles	6-14
4.1 Où se situent les forces économiques de Longueuil dans l'inventaire des grappes	6
industrielles dressées par la CMM ?	
4.1.1 L'aéronautique à Longueuil : un grappe de compétition	7
4.1.2 La logistique et la distribution à valeur ajoutée à Longueuil :	7-8
une grappe de rayonnement	
4.1.3 Carrefour des innovations technologiques à Longueuil : une grappe de pointe	8-9
4.1.4 L'agroalimentaire à Longueuil : une grappe de production	9-10
4.2 L'approche proposée pour l'instauration des secrétariats de grappes et les rôles et	10-14
responsabilités des principaux intervenants	
4.2.1 L'instauration des secrétariat de grappes	10-11
4.2.2 Les rôles et responsabilités des principaux intervenants	11-13
4.3 Le schéma d'aménagement et de développement et le plan de développement	13-14
économique : des domaines d'interaction	
5. Conclusion	15-16

ANNEXES :

- Plan stratégique / Développement économique Longueuil (DEL)
- Document promotionnel

*Monsieur le président,
Messieurs les vice-présidents,
Messieurs les membres,*

**1. Le Plan de développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal:
une approche innovante résolument tournée vers l'avenir**

La Ville de Longueuil, Développement économique Longueuil (DEL), la Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ) et le Centre local de développement de Longueuil (CLD) désirent souligner l'importance du projet de Plan de développement économique proposé par la Communauté métropolitaine de Montréal. Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, les décideurs politiques de la métropole qui représentent les citoyennes et citoyens de l'Île de Montréal, de Longueuil, de Laval et des couronnes nord ou sud ont convenu ensemble d'un plan stratégique pour assurer le développement économique de la région métropolitaine de Montréal et désirent le soumettre à la consultation de la population de la grande région montréalaise.

Il faut rappeler qu'aujourd'hui, la concurrence économique ne se fait plus entre les villes d'une même région; elle se fait entre de grandes régions métropolitaines. La célèbre formule « penser globalement et agir localement » est de plus en plus vraie. Comme le souligne le Conseil de la Science et de la Technologie, des décisions prises localement peuvent avoir une incidence sur la compétitivité internationale de Montréal; la responsabilité de réunir les conditions gagnantes revient à tous les représentants élus de la région de Montréal et elle requiert la mobilisation et la mise sur pied d'initiatives convergentes de tous les acteurs économiques de notre région¹.

Dans cette optique, le projet de Plan de développement économique de la CMM constitue, d'une part, un exercice salutaire pour comprendre ce phénomène nouveau de la mondialisation de l'économie et, d'autre part, démontre surtout une volonté des élus de la CMM de se doter d'une stratégie pour l'ensemble de la région montréalaise en vue d'affronter cette nouvelle réalité économique.

¹ Conseil de la Science et de la Technologie (2004), L'innovation dans les municipalités - Avis, Québec: Gouvernement du Québec, 230 p., p. 21

L'équipe de la CMM, chargée de la rédaction du projet de Plan de développement économique, s'est appuyée sur des recherches effectuées par les meilleurs instituts pour décrire les enjeux et les tendances du développement des régions métropolitaines au cours du 21^{ème} siècle. Nous nous référons notamment à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui a produit l'étude intitulée « L'examen territorial de Montréal » commandée par la CMM, également à celle du Conference Board du Canada portant sur « La situation fiscale des municipalités » et finalement, Montréal International, qui a réalisé avec les universités montréalaises un document intitulé « Les universités: catalyseurs du développement du Montréal métropolitain », pour ne nommer que les principaux ².

Plus qu'une question de perception de cette nouvelle réalité économique mondiale, le Plan du développement économique de la CMM veut démontrer la volonté des élus de la région montréalaise de proposer un plan de match pour faire du Grand Montréal une région métropolitaine compétitive. Actuellement, en ce qui a trait au PIB par habitant, la région de Montréal est positionnée au dernier rang des vingt-six plus grandes régions métropolitaines nord-américaines. Les élus de la CMM veulent changer cette "donne" et se sont fixés un objectif quantitatif mesurable: la région de Montréal, d'ici 2025, devra se retrouver au 6^{ème} rang. Pour l'atteindre, la croissance annuelle moyenne du PIB réel de la région montréalaise devra être de 5.2%.

Comment y arriver ? La stratégie préconisée dans le Plan se résume à trois actions :

- Investir (par les trois niveaux de gouvernement) pour augmenter la productivité de la région de Montréal et pour ainsi accélérer sa croissance;
- Partager les revenus provenant de la nouvelle croissance entre les trois niveaux de gouvernement qui ont participé à cet effort d'investissement;
- Réinvestir cette nouvelle richesse pour donner à la métropole les moyens de ses ambitions ³.

² OCDE (2004), Examen territorial de Montréal, Paris: OCDE; Conference Board du Canada et Union des municipalités du Québec (2003), La situation fiscale des municipalités, mai 2003; Montréal International (2004), Les universités: catalyseurs du développement du Montréal métropolitain. Les retombées économiques, Montréal: MI.

³ CMM (2004), Cap sur le monde: pour une région métropolitaine de Montréal compétitive - Projet de Plan de développement économique, 126 p., section 6: Accélérer les investissements pour la prospérité future de la région métropolitaine de Montréal: un nouveau paradigme de développement pour les villes-régions (pp.52-56).

Rappelons par ailleurs que le positionnement économique de la CMM a reçu un appui de taille au terme des travaux du *Forum national sur la croissance économique des grandes villes du Canada* qui s'est tenu à Montréal les 9, 10 et 11 juin dernier, sous l'égide de la CMM. Les maires des vingt-deux plus grandes villes canadiennes ont signé une déclaration officielle à l'effet que la compétitivité et l'attractivité des villes-régions canadiennes sont essentielles au maintien du niveau de vie des Canadiennes et Canadiens. Pour ce faire, elles réclament de nouvelles sources de revenus "qui capteront la richesse créée par les villes et leur permettront de réinvestir dans la compétitivité et l'attractivité de leur collectivité." ⁴.

Certains pourraient prétendre que cette stratégie proposée dans le Plan n'est qu'une manœuvre pour mieux se positionner lors des futures négociations avec le gouvernement fédéral et les provinces pour la récupération de la taxe sur l'essence.

Nous désirons rappeler que la Banque Toronto Dominion, qu'on ne peut taxer de faire de la politique, dans un rapport spécial produit en 2002, était arrivée aux mêmes conclusions et avait lancé un véritable cri d'alarme, affirmant que s'il n'y avait pas d'investissements majeurs dans les villes canadiennes, l'avenir du Canada, dans son entier, serait menacé ⁵.

2. La Ville de Longueuil, une ville innovante en matière de développement économique

Si l'innovation peut se définir comme un "changement qui répond à un besoin d'amélioration"⁶, on peut affirmer que le projet de Plan de développement économique, tel que présenté par la CMM, s'inscrit comme un document innovateur.

⁴ CMM (2004), op.cit., annexe 2: Déclaration des maires des 22 grandes villes pour soutenir la prospérité des villes-régions, des provinces et du Canada (pp.89-91).

⁵ TD Bank Financial Group (2002), TD Economics Special Report - A Choice Between Investing In Canada's Cities Or Disinvest In Canada's Future, 29 p.

⁶ Conseil de la Science et de la Technologie (2004), op. cit., p .29.

Dès sa création, en 2002, la nouvelle Ville de Longueuil, elle aussi, a voulu innover notamment au niveau de son développement économique. Les nouveaux élus de cette grande ville étaient conscients que le développement économique constitue une des fonctions les plus importantes des gouvernements municipaux ⁷.

La création de Développement économique Longueuil (DEL), dès la première année d'existence de Longueuil, s'inscrit dans cette volonté très nette des autorités municipales de regrouper l'ensemble des acteurs économiques de la Ville autour d'une même table, de créer un organisme qui réunirait sous une même structure l'ensemble des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dédiées au développement économique de la Ville et d'élaborer une vision unifiée du développement économique du territoire longueillois.

La mission, adoptée par le conseil d'administration de DEL, découle en ligne droite de cette volonté collective:

"Accroître la richesse collective et renforcer le rôle ainsi que l'importance économique de Longueuil dans la grande région de Montréal par le maintien, le développement et l'attraction d'entreprises et par la création d'emplois de qualité." ⁸.

Depuis sa création, DEL bénéficie d'un appui constant de la Ville de Longueuil.

Le Conseil de la Science et de la Technologie, dans son avis sur l'innovation dans les municipalités, a établi la liste des caractéristiques qui sont l'apanage des organisations municipales innovantes: une population relativement importante; dotées d'un budget suffisant; un personnel des plus qualifié et ces organisations allouent des budgets importants à la réalisation d'activités municipales nécessitant un apport technologique important. Toutes ces caractéristiques se retrouvent à la Ville de Longueuil et à DEL ⁹.

Très impliqué, et faisant preuve de leadership, le maire de Longueuil, monsieur Jacques Olivier, soutenu par le conseil municipal et par la communauté des affaires, multiplie les interventions publiques et privées pour appuyer et faire avancer les dossiers économiques.

⁷ Conseil de la Science et de la Technologie (2004), op.cit., p. 53.

⁸ Développement économique de Longueuil (2004), site internet (adresse: www.del.longueuil.ca.)

⁹ Conseil de la Science et de la Technologie (2004), op. cit., pp. 60-62.

Il ne faut donc pas se surprendre que la Ville de Longueuil, Développement économique Longueuil (DEL), la Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ) et le Centre local de développement de Longueuil (CLD) souhaitent s'associer dans ce mémoire commun pour saluer et appuyer la stratégie mise de l'avant dans le projet de Plan de développement économique de la CMM.

3. La toile de fond des grandes tendances observées ailleurs dans le monde en matière de développement économique

La Communauté métropolitaine de Montréal a considéré cinq grandes tendances qui marqueront les villes du 21^{ème} siècle. Il vaut la peine de se les remémorer rapidement ¹⁰.

- **Les régions métropolitaines sont les nouveaux moteurs de la prospérité:** Alors que les états sont définis par leurs frontières nationales, les villes-régions ne connaissent pas de telles limites territoriales; c'est plutôt leurs activités économiques qui délimitent leurs zones d'influence qui souvent vont au-delà des frontières nationales;
- **L'émergence de la nouvelle économie du savoir:** Cette économie accroît la demande d'une main-d'œuvre de plus en plus instruite et qualifiée; à cet égard, la région de Montréal peut s'estimer heureuse et se démarque des autres régions nord-américaines avec la présence de cinq universités de renom sur son territoire;
- **Le rôle crucial des métropoles en matière d'innovation:** Une dynamique de l'innovation s'appuie d'abord et avant tout sur la ressource stratégique que constitue le savoir. L'apprentissage constitue un processus essentiel en matière économique, par lequel ce savoir est transformé, accumulé et diffusé rapidement en capacité d'innover par les divers acteurs économiques de la métropole, transformant ainsi cette capacité en nouveaux biens et services à grande valeur ajoutée.

¹⁰ CMM (2004), Cap sur le monde: pour une région métropolitaine de Montréal compétitive - Sommaire, 14 p., pp. 7-8.

- **La créativité est un facteur de croissance économique:** Richard Florida, concepteur de l' « indice bohémien », a émis l'hypothèse que les membres de la nouvelle classe créative internationale peuvent se déplacer très aisément dans les diverses villes-régions. Le choix de leur lieu de résidence s'appuie notamment sur l'offre de services des diverses régions métropolitaines qu'il qualifie des trois « T » du développement: la technologie, le talent et la tolérance d'une région. "Tous trois doivent être réunis pour attirer les gens créatifs, susciter l'innovation et favoriser la croissance." ¹¹;
- **Le développement des grappes industrielles considéré comme "la" stratégie stimulante et gagnante:** l'OCDE, après avoir fait l'inventaire des régions métropolitaines ayant une croissance économique soutenue, arrive à la conclusion que c'est la présence de grappes industrielles fortes et compétitives sur leurs territoires qui explique leur succès. L'interactivité des grappes stimule l'innovation et il existe un lien direct entre le niveau d'innovation et le niveau de vie des régions métropolitaines. Actuellement, on recense, de par le monde, près de 500 initiatives de rapprochement des entreprises oeuvrant dans le même secteur d'activité (les "cluster initiatives")¹².

4. La stratégie préconisée des grappes industrielles

4.1 Où se situent les forces économiques de Longueuil dans l'inventaire des grappes industrielles dressées par la CMM ?

Le projet de Plan de développement économique de la CMM répertorie un certain nombre de grappes industrielles sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal et propose une typologie de ces grappes sous quatre grands vocables: les grappes de compétition, les grappes de rayonnement, les grappes de pointe et les grappes de production ¹³. La Ville de Longueuil et ses partenaires veulent faire connaître aux autorités de la CMM leurs attentes sur le positionnement de la Ville à l'échelle métropolitaine pour chacune de ces catégories de grappe.

¹¹ CMM (2004), op.cit., 14 p., p. 8.

¹² Sölvell, Örjan, Göran Lindqvist, Christina Ketels (2003), The Cluster Initiative Greenbook, Stockholm: Bromma tryck AB, 91 p.

4.1.1 L'aéronautique à Longueuil: une grappe de compétition

Longueuil est considérée, à juste titre, comme la figure de proue de l'industrie aéronautique dans le Grand Montréal. Une concentration unique de leaders mondiaux dans ce champ d'activités de haute compétition se retrouve à Longueuil: Pratt & Whitney, Héroux-Devtek, l'Agence spatiale canadienne et le Groupe Lemex, pour ne nommer que les principaux.

L'industrie aérospatiale à Longueuil emploie près de 6 000 personnes et compte plus d'une trentaine d'entreprises. Nous soulignons une donnée peu connue: un emploi manufacturier sur six à Longueuil est relié à cette industrie aux applications multiples.

Par ailleurs, des centres de recherche et de formation très importants en aéronautique se retrouvent sur le territoire longueuillois ou à proximité: l'Agence spatiale canadienne (déjà nommée), le Centre technologique en aérospatiale, l'École nationale d'aérotechnique (qui comprend plus de 1 300 élèves)¹⁴. Enfin, la région de Montréal bénéficie depuis peu d'un Centre des technologies de fabrication en aérospatiale construit par le CNRC sur le campus de l'Université de Montréal au coût de 46,5M\$¹⁵.

4.1.2 La logistique et la distribution à valeur ajoutée à Longueuil: une grappe de rayonnement

De nombreuses entreprises liées au transport et à la distribution se trouvent à Longueuil. La Ville est située près d'aéroports internationaux et interrégionaux, dont l'un est situé sur son territoire. Bénéficiant de la proximité du port de Montréal, Longueuil est localisée au sud de Montréal, à moins de trente minutes des frontières américaines. Elle est traversée par les principaux axes routiers et ferroviaires desservant le Canada, ainsi que les États-Unis (4 autoroutes, 4 routes nationales, 2 accès rapprochés à la frontière, 4 ponts d'accès à l'Île de Montréal). Favorisée par cette localisation exceptionnelle, la Ville de Longueuil compte près de 200 grossistes-distributeurs, d'où l'importance stratégique de réaliser entre autres le prolongement de l'autoroute 30, mais également d'assurer le développement de ce créneau.

¹³ CMM (2004), Cap sur le monde: pour une région métropolitaine de Montréal compétitive - Projet de Plan de développement économique, pp. 64-65.

¹⁴ DEL (2004), Fiche aérospatiale, site internet.

¹⁵ Montréal International (2004), Les universités: catalyseurs du développement du Montréal métropolitain - Les retombées économiques, Montréal: MI, 22 p., p. 18

La Ville de Longueuil compte, entre autres, les entreprises suivantes dans cette grappe de rayonnement:

- dans le domaine du transport: Robert Transport;
- dans le domaine des meubles et similaires: IKEA, Groupe Ameublement Focus, RONA et Hasbro Canada;
- dans le domaine des distributeurs alimentaires: Agropur Coopérative, Yoplait Canada, Sobeys, Provigo Distribution, Diageo Canada, Cargill Foods, Congébec;
- dans le domaine de l'imprimerie: Médias Transcontinental, Omniplast;
- dans le domaine des véhicules motorisés: Carquest Canada, Honda Canada;
- dans le domaine des cosmétiques et des produits de pharmacie: Yves Rocher Canada, Groupe Jean-Coutu (PJC), Groupe Essaim ¹⁶.

4.1.3 Carrefour des innovations technologiques à Longueuil: une grappe de pointe

Deux industries sont principalement regroupées sous cette grappe de pointe, soit l'industrie du transport terrestre et des véhicules spéciaux et l'industrie des nouveaux matériaux industriels.

Plusieurs des principaux chefs de file dans le domaine de l'industrie du transport terrestre sont établis à Longueuil: Bombardier Transport, Madvac, Groupe Johnston, Industries Spectra Premium, Knoedler et Novacentre Technologies. En plus, des entreprises innovatrices travaillent à développer des composantes qui entreront dans la fabrication des prochaines générations de véhicules de transport, notamment Avestor avec sa batterie au lithium-métal-polymère et TM-4 avec son système de propulsion pour véhicule électrique.

¹⁶ DEL (2004), Fiche transport terrestre, site internet.

L'industrie des nouveaux matériaux industriels, quant à elle, peut compter sur le Conseil national de recherches Canada- Institut des matériaux industriels (CNRC-IMI). Plus de 500 chercheurs y développent des applications liées aux nanocomposites et autres nouveaux matériaux industriels.

Soulignons aussi les travaux effectués par le Centre des technologies du gaz naturel (CTGN). Parmi ceux-ci, notons les études techniques et technico-économiques, de veilles technologiques et d'amélioration de produits.

Plus de 125 entreprises agissent à titre de sous-traitants et de fournisseurs de produits spéciaux dans ces deux secteurs d'activité économique.

Rappelons que la seule industrie du transport terrestre représente 10 000 emplois dans la grande région de Longueuil, dont 17% sont reliés à la haute technologie ¹⁷.

4.1.4 L'agroalimentaire à Longueuil: une grappe de production

Il faut rappeler que la Ville de Longueuil a la chance de disposer sur son territoire d'une forte proportion de sols à excellent potentiel agricole. L'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) a choisi la Ville de Longueuil pour y établir son siège social, reconnaissant implicitement que Longueuil se retrouve au cœur de l'activité agroalimentaire du Québec.

Ce secteur génère à lui seul des revenus de 11,7 milliards de dollars et emploie plus de 40 000 personnes dans la grande région métropolitaine de Montréal.

Pour la seule Ville de Longueuil, 3 200 emplois sont reliés à la transformation agroalimentaire. Parmi les principales entreprises oeuvrant dans cette grappe et situées à Longueuil, soulignons: Aliments Dare, Bridor, Boulangeries Weston Québec, George Weston, Pillsbury (General Mills), Agropur-Natrel, Danone Canada, Diageo, Groupe Olymel ¹⁸.

¹⁷ DEL (2004), Fiche logistique, site internet.

¹⁸ DEL (2004), Fiche agroalimentaire, site internet.

Nous établissons clairement aux paragraphes qui précèdent notre intérêt à développer sur le territoire de Longueuil nos créneaux d'excellence et établissons très sommairement l'impact de quelques-unes de ces grappes sur notre structure économique et sur le nombre d'entreprises qu'on y retrouve.

Nous croyons également qu'il est préférable de concentrer nos efforts sur certains secteurs plutôt que viser un ensemble de grappes ou sous-grappes. Cette approche devrait également être celle de la CMM dans la définition de ses choix stratégiques. Nous croyons que tout ne peut être fait en même temps, mais nous tenons énormément en ces secteurs d'intervention.

4.2 L'approche proposée pour l'instauration des secrétariats de grappes et les rôles et responsabilités des principaux intervenants

4.2.1 L'instauration des secrétariats de grappes

Nous prenons note que la CMM préconise une approche « bottom-up » en ce qui concerne le développement des grappes industrielles; elle veut donc laisser l'initiative aux entreprises et aux institutions de chacune de ces grappes, confiante que leurs leaders seront à même d'en établir le plan de développement ¹⁹. Il faut s'assurer que les futurs secrétariats de ces grappes ne deviennent pas autant de bureaucraties et il est clair que pour nous, Montréal International peut être un joueur de premier plan dans la mise en place de cette stratégie.

Nous apprécions donc l'idée soulevée par la CMM de se servir d'organismes déjà en place comme secrétariats de grappes: " Des initiatives de secrétariats de grappes existent déjà pour les biotechnologies et les technologies de l'information et de la communication à Montréal International (...). L'idée est de se servir des initiatives déjà en place et, si besoin est, d'apporter les ajustements nécessaires ".²⁰ Nous sommes d'avis que les réseaux informels de communication entre les divers acteurs impliqués dans la stratégie des grappes industrielles sont de beaucoup plus importants que les structures formelles.

¹⁹ CMM (2004), op.cit., p. 66.

²⁰ CMM (2004), op.cit., p. 80.

D'autre part, nous sommes d'accord que la CMM initie une planification dans la mise en œuvre des secrétariats des grappes industrielles de la région métropolitaine et qu'elle veille à ce que ceux-ci aient les moyens de réussir leur mandat.

Cependant, il serait souhaitable que les objectifs initiaux mis de l'avant soient revus au fur et à mesure avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie des grappes industrielles en arrivent à des consensus. Il s'agit là d'un concept nettement évolutif.

En fait, nous encourageons une combinaison de ces deux approches (planification et souplesse d'exécution): le milieu devra élaborer un plan d'intervention, mais elle ne devra pas hésiter à le modifier selon les expériences acquises par les gestionnaires impliqués²¹. C'est d'ailleurs ainsi que la CMM voit son Plan de développement économique: "le processus ne s'arrête pas ici. On peut même dire que la stratégie sera en constante évolution et qu'elle résultera d'un dialogue permanent entre tous les citoyens de la région."²². En somme, une stratégie «chemin faisant»²³!

4.2.2 Les rôles et responsabilités des principaux intervenants

La section 8 du projet de Plan de développement économique de la CMM est très importante à nos yeux, car elle identifie les conditions qui assureront le succès de ce plan. Aux dires de la CMM, il est essentiel que l'ensemble des acteurs de la région partage une "vision commune et concertée du développement du territoire, afin d'assurer une mobilisation des acteurs métropolitains et la permanence du dialogue entre eux"²⁴.

Cette vision commune doit s'appuyer sur un "agenda collectif" où chaque acteur impliqué aura des responsabilités précises à assumer²⁵.

²¹ Conseil de la Science et de la Technologie (2004), op.cit., pp. 39-40; le Conseil notamment fait référence à un article qui fait autorité en la matière: R.D. Behn (1988), «Management by groping along», Journal of Policy Analysis and Management, vol. 7, no 4, p. 643-663.

²² CMM (2004), op.cit., p. 85.

²³ Pour reprendre le titre d'un ouvrage de Marie José Avenier (1997), La stratégie «chemin faisant», Paris: Économica, coll. Stratégies et organisations, X et 393 p.

²⁴ CMM (2004), op.cit., p. 78.

²⁵ CMM (2004), op.cit., pp. 78-80.

- **Les gouvernements supérieurs (fédéral et provincial):** Assurer une formation adéquate des travailleurs, infrastructures régionales de qualité, améliorer les règles sur la propriété intellectuelle, favoriser le R & D, etc.;
- **La Communauté métropolitaine de Montréal:** comme organisme de planification, de coordination et de financement sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal, doter celle-ci d'un plan des grands enjeux de développement économique; assumer la coordination dans la mise en place de la stratégie de développement économique de la région; veiller à harmoniser l'action des divers partenaires du développement économique, etc.;
- **Les villes et municipalités:** s'appuyant sur les pouvoirs qui leur ont été octroyés et en collaboration avec les CLD, les CRÉ et les organismes municipaux de développement économique, investir le champ du développement économique, notamment par la promotion de leur territoire respectif, la concertation et le soutien aux entreprises, le renforcement du partenariat local, le maintien et le pouvoir d'attraction des entreprises et l'amélioration des infrastructures urbaines;
- **Les universités et autres institutions d'enseignement et de recherche:** Arrimer leurs programmes d'études aux besoins des entreprises, obtenir du secteur privé le financement pour la recherche appliquée, se doter d'une stratégie de valorisation commerciale de la propriété intellectuelle, etc.;
- **Les entreprises et le monde des affaires:** Communiquer leurs besoins aux universités et autres centres de recherche, recueillir de l'information spécifique sur leurs grappes respectives, chercher des solutions aux problèmes environnementaux de leurs grappes, etc.;
- **Les secrétariats de grappes:** Coordonner les entreprises associées à leurs grappes et améliorer la compétitivité de celles-ci, etc.

La Ville de Longueuil, DEL, la CRÉ de Longueuil et le CLD de Longueuil partagent cette prise de position mise de l'avant par la CMM et demandent à l'ensemble des acteurs, qui seront impliqués dans la mise en œuvre du Plan de développement économique, de faire les efforts nécessaires pour y arriver. Il s'agit de la condition qui pourra assurer le succès de cette stratégie des grappes industrielles et consolider le développement économique de la métropole à long terme.

Dans une étude importante réalisée à la demande du vice-premier ministre britannique, Michael Parkinson et son équipe ont étudié les villes-régions européennes qui ont connu une forte croissance économique et ils ont défini les caractéristiques de ces dernières. Une des plus importantes caractéristiques parmi les six recensées est la *"strategic decision-making capacity"*, qu'ils définissent ainsi:

«the significance of networks and relationships between key players in the public and private sectors; the importance of crucial politicians in shaping strategies of influencing key programmes; the significance of having allies to influence the decisions of regional and national governments. (...) Economic competitiveness strategies have to be fashioned and implemented - they do not just emerge. (...) Although they now become virtual clichés, it is still true that all of our competitive cities emphasise the notions of vision, leadership, partnership and politics in shaping long-term development." ²⁶.

Dans ce plan, la CMM doit compter sur les forces du milieu et les organismes solidement implantés sur son territoire pour y arriver, notamment quand ses organisations bénéficient du soutien technique et financier des secteurs privés et publics. Le plan de la CMM doit s'appuyer sur le milieu et éviter en cette ère de décentralisation une trop grande centralisation ou une imparfaite concentration.

4.3 Le schéma d'aménagement et de développement et le plan de développement économique : des domaines d'interaction

Le schéma métropolitain d'aménagement et de développement est avant tout un exercice de planification urbaine et rurale. Lorsque nous abordons cette question, nous devons nécessairement prendre en considération les dimensions sociales, économiques, environnementales et physiques, particulièrement lorsque nous le réalisons dans un contexte de développement durable.

Ainsi, serait-il logique d'adopter le plan de développement économique sans connaître les orientations et les enjeux des autres dimensions apparaissant au schéma de la CMM ?

La réponse est non et il faut être prudent. Il faut considérer ces deux grands exercices comme des composantes indissociables requises pour développer une vision stratégique du développement.

L'importance du développement économique métropolitain dans toute sa complexité nous amène obligatoirement à le relier à des notions spatiales. À titre d'exemple, l'implantation ou le prolongement d'un axe de transport collectif ou d'un axe autoroutier produit nécessairement des impacts au chapitre du territoire, mais également au chapitre du développement économique. Autre exemple, la désignation d'un territoire reconnu comme « noyau d'activités économiques » au schéma d'aménagement doit nécessairement être interreliée à la vision proposée au développement économique.

Il faut donc s'assurer que les conclusions de ces deux exercices que représentent le schéma métropolitain et le plan de développement économique s'arriment avant leur adoption définitive. Il faut également prévoir que le contenu du plan de développement économique puisse se traduire en orientations, en enjeux, en affectation et en plan d'action dans le schéma métropolitain, et inversement du schéma vers le PDE.

La cohésion doit être au rendez-vous pour tous. Dans le cadre législatif actuel, il est étrange que le gouvernement ait reconnu des compétences en développement économique à l'échelle d'une agglomération, sans pour autant le faire pour l'aménagement du territoire. Actuellement, la loi reconnaît au domaine économique trois paliers d'intervention, soit local, d'agglomération et métropolitain. **L'urbanisme et l'aménagement du territoire ne se retrouvent que dans deux de ces paliers (local et métropolitain). Cette incohérence risque de faire déraiper l'ensemble du processus de mise en valeur du territoire d'une agglomération. Il faudrait donc interpeller l'urbanisme au même titre que le développement économique à ce niveau.**

²⁶ Parkinson, Michael, Mary Hutchins et al. (2004), Competitive European Cities: Where do the Core Cities Stand?, London: Office of the Deputy Prime Minister, 117 p., p.61. Les soulignés sont de nous.

5. Conclusion

Nous demandons à la Communauté métropolitaine de Montréal d'accorder la plus grande attention à la concordance et à l'arrimage de son plan de développement économique et à celui de son projet de schéma métropolitain. Selon nous, ces deux documents doivent se compléter et viser les mêmes cibles de développement économique; sans quoi il s'agirait d'un exercice vide de sens.

La Ville de Longueuil demande plus particulièrement à la Communauté métropolitaine d'établir clairement dans son futur projet de schéma les pôles d'aménagement pour chacune des quatre grandes grappes de compétition identifiées dans son plan de développement, soit l'aéronautique, les sciences de la vie, les technologies de l'information et les textiles et les vêtements. Il vous a été démontré que le territoire de Longueuil constitue sans l'ombre d'un doute le pôle de l'une de ces grappes. Nous demandons, en toute logique, que cette réalité économique se reflète et dans le plan de développement, et dans le schéma d'aménagement que prépare la CMM.

Par ailleurs, vous pouvez être assurés que la Ville de Longueuil et tous les partenaires économiques présents continueront, comme par le passé, d'être à l'affût des toutes les opportunités qui se présenteront à eux dans les prochaines années et qui iront dans le sens des grands objectifs économiques convenus au plan de développement économique que vous déposez.

Nous partageons aussi la position de la Communauté métropolitaine quant à l'importance de la productivité, de l'innovation technologique et de la formation de la main-d'œuvre comme facteurs clés dans la croissance économique de notre région métropolitaine. S'il est un domaine où les limites municipales jouent un rôle secondaire, c'est bien celui de la formation. Sous cet angle, les gouvernements supérieurs jouent un rôle déterminant avec la mise en place des conditions macroéconomiques qui y sont favorables et ils doivent y investir au même titre que la santé.

Nous nous associons à la Communauté métropolitaine de Montréal et à tous les grands acteurs économiques de la région dans leurs démarches et dans leurs représentations auprès du gouvernement canadien pour que ce dernier élabore une véritable politique de l'aéronautique, établissant sans équivoque que la région montréalaise soit ***le centre principal de l'activité aéronautique au pays***. La fiscalité, les incitatifs financiers et les facilités de crédit seront les instruments privilégiés par cette politique essentielle au développement de la métropole, tout autant que la formation et la productivité de notre main-d'œuvre.

Soyez assurés que la Ville de Longueuil se sent interpellée par ce plan de développement économique, qu'elle veut être impliquée dans son élaboration et, par la suite, dans sa mise en œuvre. Le futur schéma métropolitain doit confirmer l'émergence de la grappe aéronautique et aérospatiale sur le territoire de Longueuil et nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs de cette grappe pour en faire un succès au bénéfice du Grand Montréal et du Québec.

ANNEXES :

- Plan stratégique / Développement économique Longueuil (DEL)
- Document promotionnel